

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3987

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Biennale d'Art contemporain 2013 - Attribution d'une subvention à l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhrlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Baily-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatet (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3987**

commission principale : développement économique

objet : **Biennale d'Art contemporain 2013 - Attribution d'une subvention à l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dite "la Biennale de Lyon" a pour objet la création et l'organisation, à Lyon, de la biennale de la Danse ainsi que de la biennale d'art contemporain.

Elle a sollicité la Communauté urbaine de Lyon pour la soutenir financièrement dans l'organisation de la biennale d'art contemporain en 2013.

a) - Objectifs

Depuis l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004, la Communauté urbaine dispose d'une compétence sur le soutien à de grandes manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération et à la biennale d'art contemporain en particulier

Avec l'organisation de la biennale d'art contemporain, la Biennale de Lyon concourt aux 5 objectifs majeurs recherchés par la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique événementielle culturelle :

- offrir des manifestations artistiques de qualité partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, un sentiment d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la métropole en développant une image de dynamisme et de modernité,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

b) - Compte-rendu des activités réalisées au titre de la biennale d'art contemporain en 2011

Par délibération n° 2011-2304 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement de 2 680 000 € au profit de l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de l'édition 2011 de la biennale d'art contemporain qui s'est déroulée du 15 septembre au 30 décembre 2011.

La 11^eédition de la biennale d'art contemporain a accueilli 78 artistes venus du monde entier, sur 14 000 mètres carrés d'exposition répartis sur 4 lieux : les 3 lieux habituels avec la Sucrière rénovée, le musée d'art contemporain et la Fondation Bullukian, auxquels s'est ajouté un nouveau lieu, l'usine Tase, à Vaulx en Velin.

Le dispositif Veduta, laboratoire pour l'expérience artistique, s'est déroulé sur 7 communes de la Communauté urbaine : Lyon, Feyzin, Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Bron et Saint Priest ainsi qu'au Grand parc de Miribel-Jonage : des visites, des ateliers, des conférences et des formations ont été organisés afin d'attirer de nouveaux publics.

Le dispositif Résonance, vaste polyphonie créative, qui émane d'initiatives privées ou publiques, informelles ou institutionnelles, s'est déroulé sur 110 lieux, 10 communes de la Communauté urbaine et 26 communes hors de la Communauté. Plusieurs résonances ont été produites sur le territoire du Pôle métropolitain : musée d'art moderne et cité du design de Saint Etienne, médiathèque de l'Isle d'Abeau et plusieurs sites sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays viennois.

La foire internationale d'art contemporain "Docks art Fair", 3^e édition, s'est tenue à proximité de la Sucrière pendant la première semaine d'ouverture de la biennale afin de profiter de la présence des professionnels.

c) - Bilan

Au regard des 5 objectifs de la Communauté urbaine, les principaux éléments de bilan sont les suivants :

Le nombre de visiteurs de l'exposition internationale a atteint 200 000 sur les 4 lieux, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2009. Près de 40 des visiteurs ont moins de 26 ans.

Hormis le public scolaire, lycéen et étudiant qui vient en groupe (près de 50 000 visiteurs) le public peut, notamment, être caractérisé comme suit :

- 78 % proviennent de la région Rhône-Alpes, 21 % du reste de la France et 7 % de l'étranger,
- 20 % sont âgés de 18 à 24 ans, 43 % sont âgés de 25 à 49 ans et 37 % ont 50 ans et plus,
- 80 % possèdent un diplôme universitaire,
- 24 % sont des touristes, ce qui permet d'estimer à plus de 30 000 le nombre de visiteurs qui ont passé au moins une nuit à Lyon.

D'autre part, près de 12 000 personnes ont participé aux différentes actions liées à Veduta contribuant à une implication forte des 7 communes concernées dans la biennale et permettant de toucher de nouveaux publics.

La couverture de la presse nationale et internationale a été importante avec 639 articles en France (448 en 2009) et 381 articles dans la presse internationale (146 en 2009).

La fréquentation des professionnels a atteint 6 400, en hausse de 20 % par rapport à 2009. Il convient de souligner que 33 % des professionnels accueillis étaient étrangers.

Le secteur économique porte de plus en plus la biennale avec un partenariat financier qui a presque doublé en 2 ans passant de 920 k€ en 2009 à 1 790 k€ en 2011.

d) - Programmes d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

La 12^eédition de la biennale d'art contemporain de Lyon qui aura pour titre "Entre-temps...brusquement et ensuite" se déroulera du 12 septembre 2013 au 5 janvier 2014 et constitue la 3^e biennale qui s'inscrit dans une réflexion sur la transmission.

Elle a été confiée au commissaire islandais Gunnar Kvaran, directeur depuis 2001 du Musée Astrup Fearnley à Oslo. Elle accueillera 65 artistes venus du monde entier, sur 11 000 mètres carrés d'exposition répartis sur 5 lieux : les 3 lieux habituels avec la Sucrière, le musée d'art contemporain et la Fondation Bullukian, auxquels s'ajouteront 2 nouveaux lieux : la chaufferie de l'Antiquaille et l'église Saint Just.

Les actions dans le cadre de Veduta seront plus nombreuses, 6 communes seront concernées par ces actions : Grigny, Givors, Oullins, Lyon, Saint Priest et Vaulx en Velin. Plusieurs institutions culturelles, le Musée de Gadagne, le théâtre de la Renaissance, les Musiques en scène, la Mostra, des médiathèques collaboreront également à la construction de Veduta.

Avec ce développement, Veduta constitue maintenant une plate-forme à part entière dans la biennale et est un élément fort de différenciation de la biennale de Lyon dans le concert des biennales d'art contemporain dans le monde.

La manifestation Résonance se déroulera dans 120 lieux et une quarantaine de communes de la région Rhône-Alpes, dont 10 sont situées sur le territoire de la Communauté urbaine. La manifestation autour de la "nuit résonances" sera poursuivie afin de mieux associer les galeries lyonnaises à la biennale d'art contemporain.

Créé au sein de Résonance, Focus fera émerger une dizaine de projets spécifiques en étroite collaboration avec différentes institutions (l'Institut d'art contemporain, la salle de bains, le palais de Tokyo, la maison des arts plastiques de Rhône-Alpes, etc.), particulièrement celles qui se consacrent à la jeune scène artistique.

Dans le cadre du pôle métropolitain, les 3 communautés d'agglomérations développeront des projets qui se dérouleront sur plusieurs sites emblématiques de leur territoire : "Echo" pour Saint Etienne Métropole, "Columna 02" pour Vienne-agglo et un "Parcours d'art" pour Porte de l'Isère (CAPI).

Une augmentation de 1 € est prévue sur le billet plein tarif qui passera à 13 € et sur le tarif réduit à 7 €. Les moins de 26 ans auront toujours droit, soit à la gratuité (notamment pour tous les étudiants en Rhône-Alpes et les moins de 15 ans), soit au tarif réduit.

Des actions spécifiques seront poursuivies avec l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon afin d'attirer plus de touristes, notamment la gratuité de l'exposition pour les détenteurs de la "Lyon city card" ainsi que la mise en relation du site de la biennale avec celui de l'Office du tourisme.

Les journées réservées aux professionnels se tiendront les 9 et 10 septembre 2013 et seront l'occasion de nombreuses animations et performances. La foire internationale d'art contemporain "Docks art fair" sera reconduite et se déroulera la première semaine, du 9 au 15 septembre.

L'offre de médiation sera développée pour tous les types de public (visite apéro, visite coulisse, visite mal voyant, visite bilingue, visite en 1 heure, visite complice en famille, visite anniversaire pour les petits, etc.) afin de permettre à chacun de trouver la visite qui lui convient.

Les actions de communication s'organiseront autour de 5 axes :

- la communication internationale avec, notamment, des conférences de lancement à Sao Paulo, Berlin, New York et Venise,
- la communication nationale avec des partenariats structurants passés avec des médias (le Monde, Télérama, les Inrockuptibles, France Culture, Arte, etc.),
- la communication locale avec des partenariats France 3 Rhône-Alpes et le petit Bulletin ainsi que des achats dans la presse locale et sur les réseaux d'affichage municipal,
- la communication digitale avec le site internet qui sera largement enrichi avec la création de galeries photos, de vidéos, d'interview et des réseaux sociaux régulièrement alimentés,
- la réalisation de nombreux documents imprimés : dossiers de presse, guides de l'exposition, document d'appel, guide résonances, etc.

Enfin, les professionnels de l'art visuel, réunis au sein de la fédération du Centre interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC), organiseront leur congrès les 27, 28 et 29 novembre 2013 autour de tables rondes, ateliers et rencontres afin de répondre à cette exploration de la place de l'art dans la société.

Le plan prévisionnel de financement-édition 2013

Produits	Réalisés 2011	Prévisionnels 2013
Communauté urbaine de Lyon	2 680 000	2 680 000
Etat	1 493 105	1 443 482
Région Rhône-Alpes	806 000	806 000
autres subventions	117 474	142 000
Total subventions	5 096 579	5 071 482
entrées et visites	1 149 112	1 256 112
autres ressources propres	426 226	357 179
mécénat/partenariats privés	2 210 981	2 516 422
fonds propres de l'association		50 000
Total des produits	8 882 898	9 251 195
Charges	Réalisées 2011	Prévisionnelles 2013
exposition-événements	3 243 349	3 318 612
technique	436 381	472 957
communication	1 169 182	1 169 966
professionnels	1 166 266	1 230 831
partenariat et soirées privées	542 581	658 317
Résonance	61 665	61 786
services généraux	938 072	952 383
locaux	1 205 939	1 279 840
équipements	57 046	87 493
reversement	19 011	19 011
résultat	43 407	
Total des charges	8 882 898	9 251 195

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 680 000 € au profit de l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de l'organisation de la biennale d'art contemporain pour l'année 2013 (identique à la subvention allouée en 2011) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 680 000 € au profit de l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de la biennale d'art contemporain qui se déroulera en 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 312 - opération n° 0P02O939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.